

APPEP

Association des Professeurs de Philosophie de l'Enseignement Public
<http://www.appep.net/>

POUR L'ENSEIGNEMENT PHILOSOPHIQUE

L'Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public s'adresse à tous les collègues de philosophie pour mieux faire connaître ses positions et ses revendications.

Attentive aux réformes en cours ou projetées (programmes, IUFM, concours, Universités), l'Association veille à ce que soient respectées les exigences propres à notre discipline, essentielle à la formation de l'esprit critique. Elle a pour souci constant l'indépendance du professeur et sa liberté philosophique, ainsi que le haut niveau, assuré par des concours nationaux, de sa formation spécifiquement philosophique. Elle est attachée au principe de laïcité comme idéal d'émancipation.

L'Association n'a cessé de dénoncer la dégradation des conditions de travail des professeurs de philosophie (dispersion des services, dévalorisation des sections L, diminution des horaires et horaires insuffisants de la philosophie dans les classes techniques, délais de corrections raccourcis pour le baccalauréat).

L'enseignement de la philosophie ne doit pas être dissocié de la recherche. Nous voulons rendre manifeste, en philosophie, la solidarité du Second degré et du Supérieur (Université et classes préparatoires).

L'enseignement de la philosophie doit jouer un rôle significatif et avoir une place assurée dans la formation de tous les maîtres.

L'Association est reçue au Ministère, rencontre les syndicats et les autres associations et organisations. Proche de ses adhérents par ses Régionales, elle organise débats et rencontres. Elle joue ainsi un rôle original de proposition et de coordination sur le plan national et sur le plan académique.

Sa revue trimestrielle, qui paraît depuis plus de cinquante ans, L'Enseignement Philosophique, reflète cette activité, publie toutes les informations professionnelles et administratives utiles, les témoignages et suggestions de ses adhérents, ainsi que de nombreux articles de recherche qui en font une revue de Philosophie indispensable à tout professeur.

Son site internet, www.appep.net, communique des informations, des renseignements pratiques, des articles et des liens concernant l'enseignement philosophique.

LES POSITIONS DE L'APPEP

• LYCÉES

L'Association défend le principe d'un enseignement de la philosophie en classe de Terminale qui soit avant tout un enseignement philosophique, c'est-à-dire qui subordonne l'acquisition de connaissances à l'apprentissage et à l'exercice de la pensée et de la réflexion critique. C'est pourquoi elle défend le principe selon lequel un programme véritablement philosophique ne peut être qu'un programme de notions, complété d'une liste d'auteurs. Elle a en ce sens combattu l'introduction de questions de cours dans le programme des années scolaires 2001-2002 et 2002-2003. Elle approuve l'esprit et les principes du nouveau programme qui entre en vigueur à la rentrée 2003.

Attentive aux conditions d'un tel enseignement, elle a toujours défendu le principe suivant : pas plus de quatre classes par professeur, pas moins de quatre heures par classe. Elle est opposée à toute réduction de l'horaire de philosophie dans les classes terminales et particulièrement en section littéraire. Elle a obtenu le rétablissement de la huitième heure dans cette série et milite pour que l'horaire hebdomadaire des séries économiques et scientifiques soit porté à quatre heures élève dont une dédoublée (cinq heures professeur). Elle soutient l'idée d'un dédoublement sans conditions de la seconde heure dans les séries technologiques. Elle réserve son jugement sur l'introduction dans les classes terminales d'une Éducation Civique, Juridique et Sociale et de Travaux Personnels Encadrés, mais souligne qu'en tout état de cause, la participation des professeurs de philosophie à ces enseignements ne saurait être que volontaire.

Elle considère que la dissertation et l'explication de texte sont les seules formes d'évaluation écrite cohérentes avec un enseignement philosophique. Particulièrement soucieuse des conditions de la correction de l'épreuve écrite du baccalauréat, elle veille à ce que le nombre des copies proposé à chaque correcteur reste raisonnable et, si celui-ci devait

augmenter, elle n'hésiterait pas à demander le retour à l'anticipation de l'épreuve de philosophie.

Elle rappelle son attachement à une formation continue des enseignants de philosophie et souhaite que celle-ci soit le plus souvent possible proposée à leur propre initiative.

• CLASSES PRÉPARATOIRES

L'Association affirme à nouveau son attachement aux Classes préparatoires aux grandes écoles. Ces classes dispensent un enseignement de haute teneur qui s'inscrit directement dans le prolongement des études du second cycle. Leur recrutement démocratique, fondé sur le mérite, permet à tous les élèves désireux de poursuivre une formation polyvalente et généraliste de bénéficier d'un encadrement et d'un suivi pédagogiques de qualité. Ces classes, dont programmes et concours sont nationaux, ne nuisent nullement à l'Université, davantage axée sur la spécialisation et la recherche. Les élèves de ces classes viennent souvent, au terme de leur cycle, rejoindre l'Université en lui apportant le bénéfice de leur formation.

• FORMATION ET RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS

L'Association demande

- que les concours de recrutement du second degré demeurent nationaux dans le cadre de disciplines précises : en aucun cas leurs lauréats ne sauraient être appelés à enseigner dans des disciplines autres que celle dans laquelle on a reconnu leurs compétences ;
- que la préparation des concours de recrutement des premier et second degré comporte au moins une année universitaire complète ;
- que les jurys des concours de premier et de second degrés comprennent des enseignants ayant participé à la préparation de ces concours ;
- d'être consultée par le ministère de l'Éducation Nationale, en ce qui concerne l'agrégation et le CAPES de philosophie, sur les programmes de recrutement, le nombre et la nature des épreuves, la composition des jurys, la forme et la diffusion des rapports des concours ;
- que les concours de recrutement du premier degré ainsi que leurs programmes et leurs modalités de préparation deviennent nationaux ;
- d'être consultée par le ministère de l'Éducation Nationale sur le rôle et la place de l'enseignement philosophique (philosophie de l'éducation, épistémologie, déontologie, etc.) dans la préparation et dans les épreuves des concours du premier degré ainsi que dans la formation des professeurs stagiaires des premier et second degré.

• UNIVERSITÉS ET RECHERCHE

L'APPEP regroupe tout naturellement les professeurs de philosophie exerçant à l'université.

Elle facilite les échanges avec les collègues du second degré et des classes préparatoires, notamment dans le cadre d'actions de formation continue, en liaison avec l'inspection.

Ces échanges se développent encore dans la préparation aux concours nationaux de recrutement des professeurs de philosophie.

L'APPEP est attachée à la présence active des universitaires dans les jurys du baccalauréat. Elle manifeste ainsi son grand attachement à cet examen, premier grade de l'enseignement supérieur.

Enfin l'APPEP veille à l'unité entre l'enseignement et la recherche, notamment par le truchement de sa revue.

« Si tant est que la philosophie est encore nécessaire, ce sera comme par le passé en tant que critique, en tant que résistance à l'hétéronomie envahissante, ne serait-elle qu'une tentative impuissante de la pensée à rester maîtresse d'elle-même, et à dénoncer suivant ses propres critères de fausseté toute nouvelle mythologie, ou acquiescement aveugle et résigné. »

Adorno, A quoi sert encore la philosophie, in Modèles critiques, Payot

Appep - www.oppep.net

PRÉSIDENT Simon Perrier 19 rue des écuers 28000 Chartres simon.perrier@club-internet.fr	VICE-PRÉSIDENTS Philippe Blanc : philippe.blanc@ac-orleans-tours.fr Nicolas Franck : nfranck@free.fr
--	--